



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, le **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra le **Judi 23 mars 2023 à 20h00, en salle du Conseil Municipal.**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

2. Procès-verbal du 23 janvier 2023
3. Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
4. Adhésion Communes Forestières
5. Création d'un Comité consultatif « Forêt »
6. Avenant à la convention de revitalisation Bourg-centre avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

ATTRACTIVITE / TOURISME

7. Modification d'un itinéraire sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
8. Tarifs du Camping 2023

FINANCES

9. Comptes de gestion 2022 : ville - camping - cinéma - ZA des Ovis
10. Comptes administratifs 2022 : ville - camping - cinéma - ZA des Ovis
11. Affectation des résultats 2022
12. Budgets 2023 : ville - camping - cinéma - ZA des Ovis
13. Taux des taxes locales 2023
14. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2024
15. Convention intracting avec la Banque des Territoires

CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

16. Programmation des expositions et de la saison culturelle 2023
17. Subventions aux associations pour 2023

DOMAINE ET PATRIMOINE

18. Cession de la parcelle AE 133 située rue de Clermont Tonnerre

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS



A Tonnerre, le 13/03/2023
Le Maire
Cédric CLECH